

PLAN
REGLEMENTAIRE
C10
Aléas, risques et nuisances
EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE
DESVRES

BOULOGNE-SUR-MER (seconde délibération prévue par l'article L.153-15 du Code de l'Urbanisme)
ARRÊT DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)



Informations :
En plus des dispositions représentées au Plan Réglementaire C, il est nécessaire de consulter les Plans Réglementaires A, et B.

LEGENDE
Éléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléas Inondation / Classes d'aléas

- Aléa Inondation / Classes d'aléas (couleurs)

Aléa relatif au renflement des sols argileux

- Fort (rouge)
- Moyen (orange)

Installation classées pour l'environnement

- ICPE agricole (triangle vert)
- ICPE Industrielle (triangle bleu)

Autres

- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain...)
- Cavité souterraine (dont périmètre d'information et de vigilance autour de la cavité)
- Site Pollués BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habitats cadastrés

- Bât ou groupe de bâtis appuyés au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSE)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Caplage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voies
- Voie ferrée
- Bât Cadastre
- Cimetières
- Équipements sportifs
- Parcelles
- Limite commune
- Limite intercommunale

